

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2021-10

Objet : Mission de MOE pour le projet d'aménagement des espaces de travail du Campus connecté VN2C au sein de l'IUT antenne de Vire Normandie

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'agence Michel SARI Architecte,

DÉCIDE

Article 1 :

- De confier à Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN – la **Mission de MOE pour le projet d'aménagement des espaces de travail du Campus connecté VN2C au sein de l'IUT antenne de Vire Normandie** aux conditions suivantes :
 - **Prix des prestations** : 8 000.00 € HT soit 9 600.00 € TTC
 - **Durée prévisionnelle** : 6 mois
 - **Modalités** : l'ensemble des prestations et conditions économique et technique sont stipulées dans l'acte d'engagement et le CCP référence CDC21009.

Article 2 :

- De signer le marché CDC21009 Mission de MOE pour le projet d'aménagement des espaces de travail du Campus connecté VN2C au sein de l'IUT antenne de Vire Normandie avec l'agence Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 18 mai 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-PREFECTURE
DE VIRE

21 MAI 2021



Décision du président n°DP-2021-10

Reçu le

